

CONSEIL MUNICIPAL N°05/2018
Jeudi 21 juin 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-et-un juin deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le quatorze juin précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Éric ORTIZ (pouvoir à C. CLIMENT), Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à T. PESENTI), Cyril QUIOT (pouvoir à F. MARTIN), Myriam SEVENERY (pouvoir à D. POIRIER), Victor DEBSKI, (pouvoir à T. PESENTI), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET.

Nombre de membres présents : 14 Absents : 9 Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 24 mai 2018

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 24 mai 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Création d'une nouvelle voie d'accès au quartier Peire Fioc

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Afin de permettre la construction prochaine de la halle des sports au quartier Peire Fioc, puis sa desserte routière et piétonne depuis le Sud de l'agglomération villageoise, il convient de créer une nouvelle voie de liaison, depuis la rue de Bellegarde (RD.163) jusqu'à l'avenue Vezza d'Alba.

Cette voie deviendra un nouvel axe pénétrant après la déviation de la RD.999 ; pour mémoire, son emprise potentielle avait été portée en emplacement réservé au plan local d'urbanisme de 2007.

Sa longueur totale serait de l'ordre de 555 mètres, dont 215 mètres de création nouvelle et 240 mètres de réaménagement de la voie existante, pour une emprise totale de 3.685m².

Le coût total des travaux est estimé à 1.270.000€HT, incluant les réseaux humides, les réseaux secs, ainsi que les frais estimatifs de maîtrise d'œuvre. Une aide financière sera demandée à la Région, au Département, et au Pays Garrigues et Costières de Nîmes.

A ce coût s'ajouteront les frais d'acquisition des terrains d'assiette du projet dont il est proposé de fixer le prix à 10€HT le mètre carré, qui correspond au prix d'achat des terres agricoles, dans ce même secteur, par la CCBTA.

Vote à l'unanimité

3 - Projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à l'économie et au commerce

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai dernier, une nouvelle étude sur la situation du commerce et de l'artisanat a été demandée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes, préalablement à l'instauration d'un périmètre de sauvegarde.

Au terme de cette étude, il est proposé d'instaurer un périmètre de sauvegarde délimité, au Nord, par la rue du Marché et l'allée de l'Estrambord, à l'Est par la rue Saint Laurent, la rue de Beaucaire et la ruelle des Jardins, au Sud par la rue Nationale, la rue Pasteur, la rue du Docteur Roux et la rue Bellevue, et à l'Ouest par la rue du Nord et la rue de Provence.

Ce périmètre permet de préserver les principaux sites commerciaux existants dans le centre ancien : Place de la Mairie, rue du Grand Mas et Place du 11 novembre 1918, rue de l'Eglise, rue des Arènes, rue de Beaucaire et rue de Bellegarde. Les deux chambres consulaires ont émis un avis favorable.

Vote à l'unanimité

4 - Demande de subvention pour la rénovation et l'extension du boulodrome

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

En 2017, l'association La Boule Jonquiéroise avait sollicité l'autorisation de procéder à des travaux d'aménagement et d'extension du local du boulodrome. S'agissant d'un établissement communal recevant du public, ces travaux sont soumis à des conditions réglementaires de sécurité et d'accessibilité, et il n'avait pas été donné suite à la demande de l'association.

Sur avis de la commission des finances, cette opération a en revanche été inscrite au budget primitif 2018 de la commune à hauteur de 23.610€, compte tenu de la vétusté du local et de sa non-conformité aux normes d'accessibilité notamment. Considérant l'intérêt public et sportif de cette opération, il est proposé de solliciter l'aide financière du Département au taux le plus élevé possible.

Vote à l'unanimité

5 - Renouvellement du marché de fourniture d'électricité

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Depuis 2015, l'Etat a mis fin aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité pour les sites professionnels et les établissements publics ; la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie a ainsi été rendue obligatoire au-delà d'une puissance de 36KVA par site. C'est ainsi que la commune avait contracté un marché de fourniture d'électricité avec EDF-Collectivités, le 1^{er} décembre 2015, pour l'école maternelle Li Droulets, le centre socioculturel, le stade Marcel Pierre, puis la borne foraine de la Place de la Mairie. Ce marché, d'une durée de trois ans, s'achève le 30 novembre prochain.

Il est proposé de solliciter la prolongation du contrat actuel dans l'attente du groupement de commandes d'énergie électrique auquel la commune a adhéré par délibération du 24 mai dernier pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. A défaut, une nouvelle consultation sous procédure adaptée sera nécessaire.

Vote à l'unanimité

6 - Instauration d'une redevance d'utilisation de l'armoire électrique de la Place de la Mairie

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à l'économie et au commerce

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait instauré une redevance pour l'utilisation des branchements électriques du marché couvert, mis à disposition des forains et commerçants ambulants. Cette redevance était fixée à 0,15€TTC par kWh consommé, et 1,65€TTC par jour et par branchement à titre d'abonnement.

Cette tarification pourra prochainement être soumise à révision, mais il importe de l'étendre dès à présent au compteur installé sur la Place de la Mairie lors du réaménagement complet de l'espace public. La redevance s'inscrira dans la régie de recettes instituée pour la perception des droits de place.

Vote à l'unanimité

7 – Création et réglementation d'un marché paysan

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture

La Commission municipale de la Culture et du Patrimoine avait acté, en réunion du 14 mars dernier, le remplacement du traditionnel Salon des Peintres par un « Mois des Artistes », qui s'est déroulé au mois d'avril dernier avec la mise à l'honneur, à la médiathèque municipale, de l'artiste peintre jonquiérois Jean TURREL. A la place du salon des Peintres, au mois de novembre, la commission propose d'organiser un marché paysan, le samedi 10 novembre prochain, de 8h30 à 18h au centre socioculturel : ce marché accueillera des exploitants agricoles qui pourront vendre directement leurs productions, ainsi que des artisans de bouche qui pourront proposer denrées et repas aux visiteurs. Par souci de simplification comptable, il est proposé de confier l'organisation de ce marché à l'association GOURMETVIN de Jonquières Saint Vincent ; un règlement sera mis en place pour convenir des dispositions générales de cette organisation.

Vote à l'unanimité

8 - Classement de la RD.163A dans le domaine public communal

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

A l'occasion des travaux de réaménagement de la rue des Moulins, route départementale 163A, en 2013-2014, la commune avait conclu une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, en vertu de laquelle le Département assurait le financement de la réfection de chaussée. Et conformément à sa doctrine en matière de voirie départementale en agglomération, le Département proposait la rétrocession de la voie à la commune, à l'issue des travaux. Dans le souci d'étudier la déviation de cette voie aux engins et poids lourds, il est proposé d'intégrer au domaine public communal un linéaire de 185 mètres correspondant aujourd'hui à la rue des Oliviers, et un linéaire de 535 mètres correspondant à la rue des Moulins, soit une longueur totale de voie de 720 mètres et une superficie cédée de 4.435m².

Vote à l'unanimité

9 – Ajout de personnes publiques associées à la révision générale du P.L.U.

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 11 mai dernier prescrivant la mise en révision générale du plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal avait notamment recensé l'ensemble des personnes publiques qu'il est obligatoire ou utile d'associer à la procédure, fut-ce pour seule information.

Il s'avère que doivent également être ajoutées à cette liste la Chambre d'Agriculture du Gard et l'Agence Régionale de Santé. En outre, certains services déconcentrés de l'Etat peuvent être nommément recensés, indépendamment de la Préfecture du Gard : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (la DREAL), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (la DRAC), et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

Vote à l'unanimité

10 – Mise en place d'un éco-pâturage dans le cadre du P.A.P.P.H.

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Dans le cadre du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles, l'éco-pâturage a été préconisé comme méthode alternative à l'entretien mécanique des espaces enherbés.

Sur le territoire communal, plusieurs espaces avaient été recensés pour accueillir potentiellement une première expérience d'éco-pâturage, et c'est sur le site du bassin de rétention de la Broue qu'est proposée aujourd'hui une première convention de partenariat avec un éleveur de moutons.

En effet, le bassin de rétention offre l'avantage d'une clôture grillagée qui limite les risques d'intrusion ou d'évasion des bêtes. Cette convention devra donc s'assurer du maintien en état de ce barriérage, des conditions d'acheminement des bêtes, du bien-être des animaux à travers les compétences zootechniques de l'éleveur, ainsi que des responsabilités respectives de la commune et de l'éleveur en cas de vol ou d'accident.

Vote à l'unanimité

11 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions de la Loi Barnier du 2 février 1995, la commune est tenue de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées : il s'agit de renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'améliorer l'information des usagers. Ce rapport est élaboré à partir du rapport de délégation remis par l'entreprise fermière des réseaux : il présente notamment les principaux indicateurs techniques et financiers, ainsi que les perspectives d'investissement et d'amélioration des services.

L'entreprise VEOLIA a présenté son premier rapport complet de délégataire pour l'exercice 2017.

Il a été constaté que trois engagements contractuels n'avaient pas été respectés : mais compte tenu du mauvais état d'entretien de la station d'épuration constaté lors de la prise d'affermage le 1^{er} juillet 2016, et de la découverte d'un maillage entre le réseau d'eau potable et celui des fontaines, auquel a dû remédier VEOLIA, il ne sera pas appliqué de pénalités pour l'exercice 2017.

Vote à l'unanimité pour chacun des deux RPQS

12 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire de l'état d'avancement des projets et des dossiers municipaux dans les domaines des finances et de la commande publique, de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments publics, de l'environnement, et des services publics.

- Demandes de subventions en cours auprès de la Région Occitanie
- Attribution de subvention pour la fresque murale de la Placette
- Consultation publique pour la restauration scolaire
- Enquête publique pour la rétrocession de la rue des Tilleuls
- Mise en compatibilité du PLU pour la construction de la halle des sports
- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- OPAH – Rénovation Urbaine
- Projet de Maisons en Partage
- Réseau d'eau de la Rue de Nîmes
- Trottoirs de la Rue des Amandiers
- Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement :
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières
- Déploiement des compteurs électriques Linky
- Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire

13 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Bureau délibératif du 11 juin 2018
- Bureau non délibératif du 11 juin 2018 : Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT Sud Gard.

14 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

- **Décision n°07-2018 du 18 juin 2018** : attribution du marché de relevés topographiques 2018 au cabinet de géomètres LESENNE-MARTINEZ pour un montant de 4.740€TTC.

15 - Questions diverses

Etat de la campagne jonquiéroise (R. BLAYRAT) : point sur l'état des cultures et de la faune.

Fourniture d'électricité pour les bâtiments publics (M. PERIER) : suggestion de mutualisation avec la CCBTA (mais la commune a déjà adhéré à un groupement de commandes intercommunal).

La séance est levée à 20h45

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER


